#### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE KAMOURASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances, le 17 décembre 2024.

Sont présents(es) : Siège #2 - Marilyne Lévesque / Siège #3 - Stéphanie Bard / Siège #4 - Francine Bard / Siège #5 - Gabriel D'Anjou / Siège #6 - Danielle D'Anjou

Est/sont absents(es): Siège #1 - Gilles Ouellet

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

#### 1 - Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de la séance

Un avis public de cette séance a été donné le 10 décembre 2024 et un avis de convocation a été adressé à tous les membres du conseil le 11 décembre 2024, à 11 h 13.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

## 714-12-24 2 - Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté.

#### **ADOPTÉ**

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Présentation et adoption du budget de l'exercice financier 2025 et du Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027
- 4 Période de questions
- 5 Clôture et levée de la séance

#### 715-12-24

# 3 - Présentation et adoption du budget de l'exercice financier 2025 et du Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du Code municipal, le conseil municipal doit adopter le budget de l'année financière 2025 et y prévoir des revenus au moins équivalents aux dépenses qui y figurent;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris connaissance des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

**CONSIDÉRANT** que le conseil doit adopter un programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public de ces adoptions a été donné, conformément au code municipal;

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant adopte le budget de l'exercice financiers 2025 prévoyant les dépenses et les revenus suivants :

Dépenses	2025
	\$
Administration générale	320 282
Sécurité publique	129 485
Transport	371 339
Hygiène du milieu	490 200
Santé et bien-être	8 200
Aménagement, urbanisme	101 210
Loisirs et culture	82 118
Frais de financement	39 301
Remboursement dette à long terme	24 100
Activités d'investissement	-
Réserve financière et fonds réservés	(274 720)
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	1 291 515

Revenus	2025
	\$
Taxe foncière générale	596 256
Taxe spéciale mise aux normes Q2r22	43 540
Tarification vidange fosses septiques	24 875
Tarification matières résiduelles, organiques et recyclables	100 337
Tarification égout et vidange des étangs aérés	84 857
Paiement tenant lieu de taxes	13 567
TRANSFERTS	
Péréquation	137 515
Transport : réseau routier municipal	161 814
Autres transferts	70 893
Services rendus aux organismes municipaux	10 596
Autres services rendus	8 700
Imposition des droits, licences et permis	5 500
Amendes, pénalités et revenus d'intérêts	8 500
Autres revenus autres	24 565
TOTAL DES REVENUS	1 291 515

 $\textbf{QUE} \ \text{le conseil adopte le Programme triennal d'immobilisations 2025-2026 et 2027 suivant}:$ 

IMMOBILISATIONS 2025	Emprunt	Surplus libre	Subvention	Total
Bornes incendie		10 000 \$		10 000 \$
Lumières de rues		5 000 \$		5 000 \$
Camion	80 000 \$			80 000 \$
Rénovation toiture du centre communautaire		40 000 \$		40 000 \$
Scène au Parc Garneau		50 000 \$		50 000 \$
Locaux garderie			45 300 \$	45 300 \$
Mise à niveau du système d'épuration	94 000 \$		557 000 \$	651 000 \$
Total de l'année 2025	174 000 \$	105 000 \$	602 300 \$	881 300 \$
IMMOBILISATIONS 2026				
Chemins municipaux			3 000 000 \$	3 000 000 \$
IMMOBILISATIONS 2027				
Chemins municipaux			1 000 000 \$	1 000 000 \$

ADOPTÉ

4 -	Période	de aue	estions

Aucune question de l'assistance.

# 716-12-24 5 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée.

La séance extraordinaire d'adoption du budget est levée à 19 h 37.				
ADOPTÉ				
Gilles DesRosiers, maire Sylvi	e Dionne, dir. gén./greftrés.			
	que la signature du présent procès-verbal équivaut à olutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du			
Gilles DesRosiers, maire				

### Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière